

Organisateur d'événement

Demande d'autorisation préalable pour l'organisation de manifestation

Formulaire à compléter et envoyer à
culture@carmaux.fr et festivites@carmaux.fr

des exemplaires papier sont à votre disposition à l'accueil de la mairie

La demande doit être faite le plus tôt possible pour les événementiels de grande envergure et **au plus tard deux mois en avance**. Durant les périodes particulièrement chargées en manifestations (avril à septembre), il est recommandé de déposer le dossier quatre mois avant.

La ville souhaite améliorer la maîtrise du calendrier des manifestations et événements, ainsi que leur répartition sur l'année.

Afin de positionner votre événement sur une date libre, un calendrier prévisionnel est à consulter : <https://urlz.fr/kMeP>

A noter : la demande ne vaut pas autorisation

ORGANISATEUR DE LA MANIFESTATION

Porteur de projet : association, société, autre

N° Siret / Siren :

Nom :

Prénom :

Qualité du responsable :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Mail :

Nom, prénom, téléphone de la personne (coordinateur) à contacter pour le projet (si différente du responsable) :

MANIFESTATION

Nom de l'événement :

Lieu prévu ou souhaité :

Autre lieu, précisez :

Descriptif court de la manifestation :

Date & horaires : du _____ au _____ de _____ à _____
Date de restitution du site pour contrôle par un agent municipal :

Public, nombre de personnes concourant à la manifestation (bénévoles, exposants, sportifs, staff, sécurité...):

Nombre de spectateurs attendus :

La manifestation est-elle payante pour le public ? oui non

Si oui, tarif :

Utilisation de matériel amplifié oui non

Si oui précisez le matériel utilisé : orchestre, chorale, musique amplifiée, autre

Vous prévoyez une buvette ? oui non

Pensez à faire une demande de débit de boisson temporaire (licence 1 et 3) à secretariat.general@carmaux.fr

Vous prévoyez la vente (nourriture, matériel, etc.) ? oui non

Pensez à faire une demande de droits de place marchedepleinvent@carmaux.fr

Votre événement va impacter la voie publique, circulation, stationnement... oui non
Quelles sont les voies ou zones impactées, joindre le plan d'implantation

Déclaration préfecture obligatoire faite : oui non
(si non, merci de le prévoir)

A noter :

> Lors de la location de scènes, podiums, barnums la ville assure le montage et démontage dont la prestation est facturée le montant est de 80 € pour les associations de Carmaux et 160 € pour les particuliers, associations-entreprises hors Carmaux. En fonction des quantités et du type de matériel plusieurs montages pourront être facturés. Exemple : pour 3 barnums montés, 3 montages seront facturés.

> Le transport (aller/retour) de votre matériel sera facturé 20 € sur Carmaux et 50 € hors de la ville. En fonction des quantités et du type de matériel plusieurs transports pourront être facturés.

> Pour toutes les demandes :

- un chèque de caution de 500 € sera à prévoir pour l'année (il couvrira toutes les manifestations organisées). Il est à remettre aux services techniques 124 ave du roucan / services festivités

- une convention sera à signer, avant le retrait du matériel, auprès des services techniques 124 ave du roucan / services festivités

> Tout matériel non restitué ou rendu défectueux sera facturé au demandeur au tarif de remplacement.

> Vous devez avoir souscrit une assurance responsabilité civile ou professionnelle de l'année en cours, couvrant tout risque pouvant survenir du fait de votre installation et de l'exercice de votre activité. En cas de buvette, l'attestation devra mentionner les garanties pour les risques alimentaires.

Finaliser la demande de matériel > **voir page suivante**

BESOIN MATERIEL :

Pour les associations qui organisent un évènement sur la commune, le **matériel sera mis à disposition gratuitement pour une seule manifestation dans l'année**. Pour les autres animations, les tarifs suivants seront appliqués

Je demande la mise à disposition gratuite pour cet évènement. Rappel : possible une seule fois par an (cochez la case) :

Indiquez les quantités souhaitées, le nombre entre parenthèse correspond au volume maximal disponible. Sous réserve de la disponibilité et de la faisabilité du projet, le service festivités vous fera un retour. Les tarifs s'entendent pour une période de trois jours.

	association , collectivité	particuliers (de Carmaux), autres	valeur de remplacement	quantité maximale disponibl e	quantité demandé e
Table bois kermesse	1,00 €	5,00 €	199,00 €	130	
Banc bois kermesse	1,00 €	3,00 €	29,00 €	260	
Chaise coque plastique	0,50 €	1,50 €	22,00 €	300	
Module de bar + jupe	3,00 €	15,00 €	410,00 €	6	
Buvette 3 X 3	10,00 €	10,00 €	2 500,00 €	1	
Mange debout	2,00 €	10,00 €	105,00 €	10	
Barnum 8 x 5 m	80,00 €	160,00 €	4 052,00 €	2	
Barnum 4 x 4 m	15,00 €	80,00 €	1 450,00 €	2	
Barnum pliant 3 x 3 m	8,00 €	50,00 €	692,00 €	5	
Barrière Vauban	1,00 €	3,00 €	61,40 €	200	
Barrières chantier Héras	1,50 €	7,00 €	145,00 €	20	
Scène modulable 1,2X1,2m	1,00 €	6,00 €	213,00 €	50	
Podium remorque 8x6m couvert	50,00 €	300,00 €	36 000,00 €	1	
Plancher de bal 1,2X1,2m	1,00 €	6,00 €	213,00 €	70	
Praticable (Samia) 2x1m	2,00 €	12,00 €	537,00 €	15	
Enrouleur électrique	4,00 €	8,00 €	95,00 €	5	
Coffret électrique	8,00 €	20,00 €	250,00 €	5	
Passage de câble	5,00 €	30,00 €	150,00 €	6	
Panneau de signalisation	2,00 €	9,00 €	150,00 €	10	
Séparateur	1,00 €	5,00 €	60,00 €	30	
Grilles d'exposition	0,50 €	3,00 €	53,00 €	20	